

---

*Ébauche de rapport de mise à  
jour de l'évaluation  
environnementale stratégique  
de la zone extracôtière de  
l'ouest de Terre-Neuve et du  
Labrador*

---

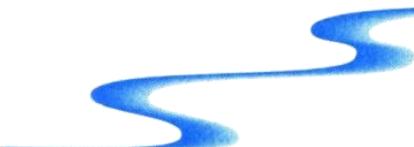
*AMEC Environment & Infrastructure*

*Mémoire présenté par le Comité ZIP Baie des Chaleurs*

*Septembre 2013*



**ZIP** ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE  
BAIE DES CHALEURS



## Table des matières

---

Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs .....	2
Introduction.....	3
Conséquences d'un possible déversement .....	4
Ressources en cas de déversement.....	4
Techniques d'intervention .....	4
Responsabilité en cas de déversement .....	5
Impacts des activités régulières .....	5
Pollution de l'eau et du substrat .....	6
Rejet régulier des eaux de lestage .....	6
Bruit et lumière .....	6
Ressources halieutiques .....	6
Zones sensibles.....	7
Lacunes au niveau des connaissances.....	7
Connaissances des changements climatiques.....	7
Connaissances sur le golfe du Saint-Laurent.....	7
Connaissances sur les impacts des activités pétrolières .....	8
Acceptabilité sociale.....	8
Absence de section « Conclusions et recommandations » dans le rapport de l'AMEC.....	9
Conclusion et recommandations.....	10
Bibliographie.....	11

## Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs

---

Le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) Baie des Chaleurs est un comité multisectoriel régional constitué en 1992 en tant qu'organisme sans but lucratif. Le territoire qu'il couvre s'étend au sud de la Gaspésie, de l'estuaire de la rivière Restigouche jusqu'à la pointe de Cap-Gaspé, dans le Parc Forillon.

Il est l'un des 13 comités ZIP présentement en opération le long du fleuve et du golfe Saint-Laurent, mis en place dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, auquel sont associés différents ministères fédéraux et provinciaux. Le programme ZIP vise la participation et la concertation des communautés riveraines et inclut la diffusion d'un bilan des connaissances sur l'état du territoire, une consultation publique et un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Depuis la création du Comité ZIP Baie des Chaleurs, des personnes affiliées à l'agriculture, à l'industrie, à la santé, à l'éducation, à l'administration municipale, aux petites et moyennes entreprises; des biologistes, écologistes et citoyens du milieu se concertent afin de mener à bien des actions de réhabilitation et de protection du milieu marin du territoire Baie des Chaleurs – Gaspé-Sud.

Le mandat du Comité ZIP Baie des Chaleurs est d'initier et de coordonner des actions qui visent à améliorer et à protéger les milieux côtiers et marins afin de redonner à la population certains usages qui ont été perdus ou qui sont menacés de l'être. Le Comité ZIP vise également à mobiliser la communauté en vue de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent (fleuve, golfe et baie des Chaleurs). Ainsi, il informe et sensibilise la population, recueille les préoccupations et les suggestions des gens pour mettre en œuvre des actions de réhabilitation écologique.

## Introduction

---

Suite à la publication de l'ébauche de rapport de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador, le Comité ZIP Baie des Chaleurs souhaite, à l'intérieur de ce document, exprimer ses inquiétudes face à l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent ainsi que se prononcer sur la pertinence d'émettre des permis permettant ces activités dans la zone d'étude.

Nous tenons tout d'abord à remercier les responsables de l'*Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers* de nous permettre de commenter l'ébauche de rapport de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) concernant l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. Nous considérons que l'Office a mis sur pied une approche intéressante et pertinente dans le contexte de mise en valeur des ressources gazières et pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent, soit l'évaluation environnementale stratégique. De même, nous saluons l'initiative de l'Office d'avoir organisé des consultations publiques dans toutes les provinces bordant le golfe, s'insérant ainsi aux principes de la gestion intégrée.

Plusieurs des points soulevés dans le présent document se retrouvent aussi dans le mémoire sur l'ÉES portant sur les hydrocarbures dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent et présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) que nous avons déposé en 2012. Étant donné le caractère dynamique d'une telle étendue d'eau, des espèces qui y vivent et des contaminants qui s'y trouvent, les impacts environnementaux pouvant découler de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures ont le potentiel de se répercuter sur l'ensemble du golfe. Ainsi, les préoccupations exprimées pour le territoire québécois sont semblables aux préoccupations soulevées pour le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador.

À notre avis, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sont accompagnées d'un risque important qui va à l'encontre des engagements pris en matière de développement durable et de conservation par le Canada. En effet, le manque de connaissances écologiques nécessaires à la conservation ainsi que les lacunes au niveau de la législation et des conditions financières encadrant les éventuels exploitants empêchent la mise en valeur des hydrocarbures du golfe Saint-Laurent.

## Conséquences d'un possible déversement

---

### Ressources en cas de déversement

---

Divers événements passés nous ont démontré que l'existence de mesures d'urgence sans les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires ne peuvent donner les résultats espérés. Ainsi, le simple fait de prévoir des mesures d'urgence n'est pas suffisant pour assurer la mise en place de mesures efficaces. Il serait donc nécessaire que les entreprises soient assujetties à un contrôle strict à ce niveau afin de s'assurer que des événements tels que ceux vécus dans le Golfe du Mexique ne se produisent pas ici. Il est également nécessaire de confirmer les ressources qui pourraient être utilisées lors de mesures d'urgence dès la planification d'un projet, de manière à ce qu'elles ne soient pas que théoriques, mais facilement accessibles en cas de besoin.

Cette crainte a été confirmée par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. En effet, dans son rapport de l'automne 2012, celui-ci indique avoir « *relevé plusieurs lacunes, notamment le manque d'outils d'intervention en cas de déversement dont dispose l'administration fédérale, la mise à l'essai inadéquate des capacités d'intervention, des plans d'intervention mal coordonnés et des protocoles d'entente qui ne sont pas à jour ou qui n'ont pas encore été mis en place entre les offices et les ministères qui peuvent apporter leur soutien* » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2012).

De plus, le Sénat canadien a soulevé le fait, en 2010, que la Société d'intervention maritime, Est du Canada Ltée (SIMEC) ne connaît pas les détails d'un plan d'urgence avant d'y être confrontée (Sénat Canada, 2010). Ceci est un obstacle à une intervention rapide et efficace. En effet, il est nécessaire que tous les partenaires connaissent un plan d'intervention avant qu'un accident ne survienne, et qu'ils puissent en discuter ensemble.

*Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que toute l'infrastructure d'intervention d'urgence dans le golfe du Saint-Laurent soit révisée en profondeur afin de s'assurer que les capacités d'interventions correspondent aux risques encourus, et ce avant toute ouverture du golfe du Saint-Laurent à l'industrie pétrolière et gazière.*

### Techniques d'intervention

---

Le Canada est présentement très peu outillé pour répondre à une catastrophe pétrolière. En effet, la capacité totale d'intervention dans le golfe du Saint-Laurent est actuellement de 15 000 tonnes (environ 105 000 barils). Cette capacité d'intervention serait insuffisante pour palier à un accident de navire de fort tonnage. À titre de comparaison, le déversement du Golfe du Mexique a été de plus de 4 000 000 de barils, tandis que l'Exxon Valdez a laissé s'échapper

257 000 barils de pétrole. De plus, nous assistons présentement à des coupures au sein de la Garde côtière. Ces coupures diminuent d'autant nos capacités d'intervention en cas d'accident.

Les conditions climatologiques qui sévissent dans le golfe du Saint-Laurent compliquent également ce genre d'intervention. En effet, les fortes tempêtes, fréquentes entre octobre et janvier, de même que les glaces, présentes de décembre à mai, rendent les interventions beaucoup plus difficiles. De fait, les barrières flottantes sont très difficiles ou même impossibles à utiliser lorsque la nappe de pétrole se trouve au milieu de blocs de glace. Une méthode novatrice d'intervention en présence de glace a été testée en 2009, mais elle est encore au stade expérimental (GENIVAR, 2011). Ceci signifie que cinq mois par année, en cas d'accident, il serait très difficile d'intervenir avant que la nappe de pétrole ne se rende aux côtes. En plus des conséquences environnementales, ceci aurait également de graves conséquences socioéconomiques.

### Responsabilité en cas de déversement

---

Présentement, sans égard à la faute, la responsabilité en cas de déversement est limitée à 30 millions \$, ce qui est bien inférieur à celles fixées par d'autres pays. Tout frais supplémentaire serait assumé par le gouvernement et par le public. Or, les interventions nécessaires suite à un déversement sont beaucoup plus onéreuses que ce montant. Par exemple, les dégâts environnementaux et les préjudices économiques dans le Golfe du Mexique ont été chiffrés à 73 milliards \$ (Sénat Canada, 2010). Le montant actuellement prévu est dérisoire et il est nécessaire que le règlement actuel soit modifié pour amener à la hausse cette contribution.

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a également relevé des lacunes à ce sujet. En effet, son rapport affirme que « *les ministères n'avaient pas d'inventaire complet des garanties détenues et ne savaient pas si ces garanties étaient suffisantes pour couvrir les risques prévus* » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2012).

*Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une révision du montant des dédommagements en cas de déversement soit établie en fonction des coûts réels des impacts notamment sur la pêche, le tourisme, la biodiversité et les services écologiques.*

### Impacts des activités régulières

---

Les inquiétudes entendues face à la mise en valeur des hydrocarbures portent bien souvent sur les conséquences d'un grave accident. Pourtant, les activités régulières apportent également leur lot de problèmes. Nous soulevons ici quelques-unes de nos préoccupations à ce sujet.

## Pollution de l'eau et du substrat

---

« L'exploitation de la plateforme implique le déversement routinier en mer d'eaux de production » (GENIVAR, 2011). « Les molécules légères d'hydrocarbures et de métaux lourds qui sont notamment présentes dans les eaux de production sont facilement absorbées par la forte densité des particules en suspension dans les écosystèmes côtiers. Ces particules contaminées se déposent sur le fond et provoquent une accumulation de cette pollution dans ces habitats » (GENIVAR, 2011). On ne parle donc plus de pollution uniquement en cas d'accidents, mais bien de contamination régulière du substrat par les hydrocarbures et des métaux lourds, substances qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire et qui peuvent donc avoir des répercussions sur la ressource halieutique de la région. Ceci est d'autant plus inquiétant que « pour le moment, les activités d'exploitation et de forage de pétrole et de gaz sont exemptées des exigences de déclaration des rejets de polluants à l'Inventaire d'Environnement Canada » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2012).

Ces déversements pourraient également avoir d'autres effets sur la qualité de l'eau et la survie des organismes qui y vivent. En effet, la concentration d'oxygène dissous dans le golfe du Saint-Laurent est diminuée par l'accroissement de flux des matières organiques de provenance terrestre sur le fond marin (GENIVAR, 2011). En tenant compte du fait que les hydrocarbures sont des matières organiques, on peut donc supposer que le rejet de ces eaux de production amplifierait le phénomène de diminution de l'oxygène dissous, déjà critique en certains endroits du golfe du Saint-Laurent.

## Rejet régulier des eaux de lestage

---

Les bateaux continuellement présents autour du site d'exploration/d'exploitation y rejettent leur eau de lestage (ballast) (GENIVAR, 2011). Plusieurs espèces exotiques envahissantes (EEE) se sont introduites grâce aux eaux de lestage des navires. Une présence continue de telles embarcations augmente donc les probabilités d'apparition d'EEE dans le golfe du Saint-Laurent.

## Bruit et lumière

---

La production de bruits sous-marins et aériens ainsi que de lumière sera régulière tant au cours de la phase exploratoire que de la phase de production (GENIVAR, 2011). Bien que de moindre importance que les levés sismiques, ces formes de pollution seront constantes, et auront donc un effet sur la faune environnante ainsi que sur les trajectoires de migration.

## Ressources halieutiques

---

L'exploration et l'exploitation auront des effets négatifs sur la ressource halieutique, notamment par les levés sismiques et les rejets d'eaux usées. Il faut également se questionner

sur la qualité de la chair des organismes continuellement exposés à de telles eaux. Ceci pourrait avoir de graves répercussions sur l'industrie de la pêche des provinces se partageant le golfe du Saint-Laurent.

Plus spécifiquement, plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années afin de compenser le déclin de la survie en mer et de l'abondance du saumon (MPO, 2009). Malgré ces mesures, le taux de survie en mer du saumon n'a pas augmenté. Dans le cadre de la « Politique pour la conservation du saumon sauvage », la conservation de cette espèce, de sa diversité génétique et de son habitat est une priorité dans les décisions de gestion de la ressource. « L'article 6.2 de l'Accord des Nations Unies concernant « la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchant et des stocks de poissons grands migrateurs » de 1995 indique que **« les États prennent d'autant de précautions que les données sont incertaines, peu fiables et inadéquates. Le manque de données scientifiques adéquates ne saurait être invoqué pour ne pas prendre de mesures de conservation et de gestion ou pour en différer l'adoption. »** » (MPO, 2009). Puisque les efforts consentis jusqu'à maintenant n'ont toujours pas porté les fruits attendus et qu'il reste encore beaucoup d'information manquante, une présence anthropique accrue dans le golfe du Saint-Laurent pourrait avoir de graves conséquences sur les populations de saumon.

## Zones sensibles

---

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs déplore le fait qu'on ne retrouve aucune carte synthèse de l'ensemble des zones sensibles ou d'importance biologique à l'intérieur du rapport de l'AMEC (seules des cartes sectorielles sont présentées). En effet, ceci aurait permis de constater que la quasi-totalité de la partie terre-neuvienne du golfe du Saint-Laurent peut être qualifiée d'importante ou de sensible.

## Lacunes au niveau des connaissances

---

### Connaissances des changements climatiques

---

Depuis quelques années, le climat devient de plus en plus imprévisible. Des records de température sont dépassés, les crues n'ont pas lieu aux mêmes périodes qu'auparavant, de même que l'apparition du couvert de glace. Ceci augmente le facteur de risque relié aux plateformes maritimes.

### Connaissances sur le golfe du Saint-Laurent

---

Selon GENIVAR (2011), nos connaissances sur le golfe, ses habitats et leur fonctionnement sont très incomplètes, notamment au niveau des déplacements des mammifères marins et autres

animaux, des sites importants pour la faune, des courants et des phénomènes océanographiques. Puisqu'il nous manque autant d'informations primordiales et nécessaires à l'analyse de la situation, nous ne connaissons pas les conséquences qu'une exploration/exploitation d'hydrocarbures pourrait avoir sur ce milieu. Des dommages irréparables pourraient être causés à cet écosystème unique si les informations manquantes ne sont pas acquises préalablement à la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers.

*Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des efforts importants soient déployés en recherche afin de dresser un portrait précis de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, et ceci avant de distribuer des permis d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière.*

### Connaissances sur les impacts des activités pétrolières

---

Selon GENIVAR, on connaît peu de choses sur les impacts des levés sismiques, sur les effets des déversements en mer, sur les effets des déversements sur la santé humaine, sur les méthodes de récupération du pétrole, sur les conséquences de la présence de glaces, etc. Puisqu'il nous manque autant d'informations primordiales et nécessaires à l'analyse de la situation, nous ne connaissons pas les conséquences qu'une exploration/exploitation d'hydrocarbures pourrait avoir.

### Acceptabilité sociale

---

Dans l'optique des engagements canadiens en matière de développement durable, la notion d'acceptabilité sociale doit être au cœur de tout projet de développement industriel. Or, la tournée réalisée dans le cadre de cette ÉES, tout comme celle réalisée dans le cadre de l'ÉES du MRNF, ont démontré que ceci est loin d'être atteint. En effet, dans le rapport final de GENIVAR (2013), on peut lire que « *les commentaires recueillis dans le contexte de l'approche participative ont clairement fait ressortir des appréhensions profondes de la part des populations des régions directement concernées par une éventuelle exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Parmi les principaux points exprimés, il faut souligner les effets potentiels liés aux levés sismiques, les effets potentiels d'un éventuel déversement accidentel majeur sur la biodiversité, sur le tourisme et les pêcheries ainsi que les faibles retombées économiques anticipées pour les régions concernées. Dans un tel contexte, l'acceptabilité sociale d'une telle exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin n'est pas acquise* ».

*Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande de surseoir à toute mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe tant et aussi longtemps que les conditions favorisant l'acceptabilité sociale de ces exploitations ne soient pas réunies.*

## **Absence de section « Conclusions et recommandations » dans le rapport de l'AMEC**

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs déplore le fait que la section « Conclusions et recommandations » soit absente du rapport présenté au public. En effet, le but du présent rapport est de se positionner sur la délivrance de nouveaux permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures ainsi que d'identifier les composantes environnementales essentielles à considérer dans la prise de telles décisions. Or, sans recommandations, il nous est impossible de commenter la position qui sera prise dans le document final.

*Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les recommandations et conclusions du rapport final de l'évaluation environnementale stratégique soient soumises à l'examen du public.*

## Conclusion et recommandations

---

« Les océanographes du Programme international sur l'état des océans ont signalé dans leur rapport de 2011 que l'activité humaine réduisait plus rapidement que prévu la capacité des océans de nous soutenir. Ils ont ajouté que si nous n'agissions pas maintenant, les coûts augmenteraient dans l'avenir. Les océans du Canada sont loin d'être à l'abri des menaces mondiales. Dans le Rapport du Canada sur l'état des océans de 2012, Pêches et Océans indique que les océans de notre pays sont de plus en plus menacés par la pollution, la surpêche, l'aménagement du littoral et les changements climatiques » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2012). Ceci réaffirme la nécessité d'agir avec prudence et précaution lorsqu'il s'agit de la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en mer peuvent avoir des conséquences environnementales considérables.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lacunes au niveau des connaissances ont été relevées.

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en mer est loin d'avoir atteint un seuil d'acceptabilité sociale satisfaisant.

CONSIDÉRANT QUE le golfe du Saint-Laurent revêt une importance écologique, économique, sociale et culturelle très forte.

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire présentement en place comporte de nombreuses failles majeures, notamment au niveau du contrôle de la sécurité et de la protection de l'environnement.

*Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les activités pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent soient sous moratoire afin de permettre d'élever notre niveau de connaissance sur le sujet. Avec le temps, les connaissances ainsi acquises permettront de diminuer les risques d'une telle industrie à un niveau plus acceptable.*

## Bibliographie

---

- BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA (2012). Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, automne 2012
- GENIVAR (2011). Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport d'étude – version préliminaire présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune par GENIVAR inc. GENIVAR, Québec, 670 p.
- GENIVAR (2013). Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport d'étude présenté au Ministère des Ressources naturelles par GENIVAR inc. GENIVAR, Québec, 660 pages + 7 annexes
- MPO (2009). « Objectifs de conservation pour les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent ». Secr. Can. De Consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2009/049
- SÉNAT CANADA (2010). « Étude sénatoriale au lendemain de l'incident de la plate-forme Deepwater Horizon de BP. » Huitième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. 49 pages + 8 annexes.